

Décision de délégation de signature

Le Président,

Vu l'article D. 513-9 du CRMP,

Sur proposition du Directeur Général,

DECIDE,

Article 1 :

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants à effet de signer au nom du Président dans la limite de leurs attributions et du service ou du pôle dont elle / il a la responsabilité:

- les contrats de prestations et marchés y compris les bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5.000 € HT
- les attestations de service fait.

Responsables de service :

- BIGOURDAN Constance
- BOUVIER Dominique
- BRUN Virginie
- CLOYE Guillaume
- De MAREUIL Mailis
- ERNOU Frédéric
- FEUILLETIN Sylvie
- GALIRI Nathalie
- MARLIN Christine
- NAITHLO Mikael
- PELISSIER Marie-Bénédicte
- PYT Anne
- POUCH Thierry
- RENARD Clotilde
- TROUILLER Aurélie

Siège social
Assemblée Permanente
des Chambres d'agriculture
9 avenue George V
75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10
Fax : 01 53 57 10 05

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
Siret 180070047 00014
APE 9411 Z

www.chambres-agriculture.fr

- VILLEMIN Sophie

Responsables de pôle :

- COUET François
- DMYTRYK Martial
- DUPLANTIER Cyril
- EDOUARD Josselin
- PASTRE Joël

Adjoint au responsable du pôle projet et AMO :

- JANOTY Joël

Article 2 :

De donner délégation de signature Virginie BRUN, Responsable de la Cellule Nationale Dephy à effet de signer au nom du Président dans la limite de ses attributions et du service dont elle a la responsabilité :

- les états de frais de déplacement des agents et des membres des groupes projets validés.

Article 3 :

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa date de signature et sera notifiée à Monsieur le Contrôleur Général Economique et Financier ainsi qu'à Monsieur l'Agent comptable de l'APCA et publiée sur le site internet de l'APCA.

Fait à Paris, le 29 Janvier 2020



Sébastien WINDSOR